

2010/2918 - Attribution d'une subvention d'équipement de 20 000 euros à l'Association "Aviron Union Nautique de Lyon" - Signature d'une convention d'application n° 1 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports) (BMO du 25/10/2010, p. 2113)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

Mme CONDEMINÉ Anne Sophie, rapporteur, en remplacement de M. BRAILLARD Thierry, rapporteur momentanément absent : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, je sais qu'il est tard et en comparaison des montants évoqués, ce dossier est une goutte d'eau, mais une goutte d'eau qui fait un peu déborder le vase et je voudrais ce soir m'exprimer, non pas en tant que membre d'un club d'aviron, mais en tant que membre de l'exécutif, soucieux d'un partage équitable des ressources publiques de la Ville de Lyon, qui se doit d'être exemplaire en la matière.

Lyon est le plus grand bassin d'aviron de France et compte trois clubs qui se classent dans les dix premiers clubs jeunes de France sur 400 et qui ont à peu près tous autant de jeunes Lyonnais licenciés.

Alors, voilà encore 20.000 € pour un club -j'ai pris ma calculatrice- qui aura touché de la Ville de Lyon 96 000 € en 2010, soit 12 fois plus que son voisin, le Club nautique (8000 €), puisque ce rapport attribue une subvention à l'Union nautique -et le voisin, c'est le Club nautique- pour 2010. Je ne compte pas le Conseil Général, cela ferait 108.000 € pour 8.000 € à l'ACLIC. Alors 8.000 €, c'est le loyer que donne ce club aux VNF : cela veut dire qu'en début d'année, il ne reste plus que 2.000 € de subventions de Caluire, là où son voisin en touche 108.000 €. Sur dix ans, le différentiel Ville de Lyon est de 600.000 € : subvention Equipement plus Fonctionnement ; avec le Conseil Général, cela fait 700.000 €, et je ne parle pas des subventions Jeunesse et Sport.

On nous a fait voter le 13 septembre 2010, une subvention Lyon Londres, pour les rameurs susceptibles de représenter la France aux Jeux Olympiques. Quatre rameurs de l'Union ont été primés (10.000 €) ; quatre rameurs du Club nautique y étaient éligibles et n'ont pas été primés. Et, c'est tout à l'avenant ! Voilà donc, rien ne justifie cela !

Parlons maintenant des résultats. Résultats sur la saison 2008-2009 : aucune médaille internationale, pas plus qu'en 2009-2010 pour l'Union nautique. Alors, on vous fait écrire des choses dans vos rapports, pour justifier des dépenses. Evidemment, maintenant le bateau est acheté, donc la raison voudrait que l'on retire ce dossier pour commencer urgemment un début de rééquilibrage de cette disparité flagrante. Donc, huit médailles nationales ...

M. LE MAIRE : On ne retire pas, on rame !

M. VESCO Gilles : Très bien, je rame depuis 33 ans dans ce club ! Vous voyez que je ne suis pas profane et que je suis initié ! Donc, huit médailles 2008-2010 pour l'Union et huit médailles, pour le Club. Donc, ce ne sont pas les résultats. Et évidemment l'argent appelle l'argent, puisque c'est mieux quand il y a trois moniteurs, trois bateaux à moteur, et beaucoup plus de bateaux pour aligner les jeunes.

Voilà, donc il faudrait d'ailleurs donner une subvention à la performance pour certains clubs qui ne touchent rien, alors que d'autres... Je vous signale qu'on reçoit les gamins à 5 degrés dans les vestiaires l'hiver et que dans la salle de sport il y a de la glace à l'intérieur des vitres, pendant que d'autres prennent des frais de mission et de réception, parce que quand il y a trop d'argent, cela pose autant de problèmes que quand il n'y en a pas assez !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Vesco s'est abstenu.)

(Adopté.)

